



DCME Doc N° 25
19/10/01
Français et anglais
seulement
Additif
Français et anglais
seulement
7/11/01

**CONFÉRENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION D'UNE
CONVENTION RELATIVE AUX MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES
ET D'UN PROTOCOLE AÉRONAUTIQUE**

(Le Cap, 29 octobre – 16 novembre 2001)

**POSITION AFRICAINE SUR LE PROJET DE CONVENTION RELATIVE AUX
MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MOBILES ET SUR LE PROJET DE PROTOCOLE
PORTANT SUR LES QUESTIONS SPÉCIFIQUES AUX MATÉRIELS
D'ÉQUIPEMENT AÉRONAUTIQUES**

(Note présentée par les États africains)

En ce qui concerne le paragraphe 5.1, les États africains souhaitent préciser davantage leur position concernant la structure des instruments. Ils appuient fortement:

- a) l'idée que la Convention vise toutes les catégories de matériels d'équipement mobiles décrites au paragraphe 3 de l'article 2 de la Convention, avec la possibilité que la Convention soit élargie ultérieurement à d'autres matériels d'équipement mobiles de grande valeur, complétée par des protocoles portant sur des matériels d'équipement spécifiques;
- b) l'adoption d'un protocole sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques; et
- c) un texte refondu de la Convention et du Protocole comme document de travail pouvant être sanctionné par cette Conférence diplomatique ou renvoyé aux Secrétariats de l'OACI et d'UNIDROIT.

— FIN —